

Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population

Distr. LIMITÉE

DP/1997/L.20 19 septembre 1997 FRANÇAIS ORIGINAL : ANGLAIS

Troisième session ordinaire de 1997 15-19 septembre 1997, New York Point 7 de l'ordre du jour FNUAP

PROJET DE DÉCISION

97/xx. <u>Services d'appui technique du Fonds</u> <u>des Nations Unies pour la population</u>

Le Conseil d'administration

- 1. <u>Prend note</u> du rapport sur les services d'appui technique du Fonds des Nations Unies pour la population qui figure dans le document DP/FPA/1997/16;
- 2. <u>Approuve</u> les propositions concernant la réorganisation des postes de conseiller des équipes de soutien aux pays énoncées aux paragraphes 23 à 26 du document DP/FPA/1997/16;
- 3. Accepte, à titre temporaire pour 1998, les modifications proposées aux paragraphes 27 à 31 du document DP/FPA/1997/16 concernant les postes de spécialiste des services d'appui technique dans les institutions et organismes des Nations Unies, étant entendu qu'au cas où certains de ces postes deviendraient vacants, aucun ne serait pourvu entre-temps;
- 4. <u>Convient par ailleurs</u> d'examiner le rapport relatif à l'évaluation du poste de spécialiste des SAT au niveau du siège et au niveau des régions, eu égard au document DP/FPA/1997/16, à sa deuxième session ordinaire de 1998, en vue de formuler des orientations concernant les arrangements relatifs aux spécialistes des services d'appui technique pour 1999;
- 5. <u>Prie</u> le Directeur exécutif de réévaluer le système des services d'appui technique en 1999, notamment en analysant ses aspects financiers, et de lui faire rapport sur la question à sa session annuelle de 1999.

septembre 1997
